REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-313 du 30 Septembre 1981

chargeant le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, de l'intérim du Camarade Simon Ifédé OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 29 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 29 Septembre 1981, le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon Ifédé OGOUMA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPD 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-